



Le Petit Poulignot

Bulletin d'information de la Commune de Poulaines

N° 14
Octobre 2023
(Gratuit)

Directeur de la publication : Yves CRON
Comité de rédaction : Commission Information/Communication
Imprimeur : Groussard Imprimeur
Tirage : 550 exemplaires



Ne pas jeter sur la voie publique

VERS L'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Que l'on soit d'accord ou pas, convaincu ou non, le sens de l'histoire est de se diriger de plus en plus vers les énergies renouvelables. Les politiques nous incitent à aller dans ce sens et notre milieu rural n'échappera pas à cet objectif.



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Parmi les nombreux sujets d'actualité, il y en a un dont on parle peu mais qui a une importance pour notre avenir. La France est en retard dans ses objectifs pour rendre son mix énergétique plus renouvelable. C'est pourquoi le 21 avril 2023 a été publiée la LOI D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Ce projet de loi affiche donc l'ambition d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de répondre à nos objectifs climatiques : la réduction des gaz à effet de serre.

A la demande de l'Etat, qui délègue aux Communes le pouvoir de décision, et après concertation de la population, nous avons donc établi une cartographie validant le choix des zones d'accélération sur notre Commune. A l'exception de l'éolien, notre territoire pourra accueillir plusieurs types d'EnR : le photovoltaïque, la géothermie, la méthanisation, le solaire sur toiture et la biomasse.

Fin décembre, nous serons fixés sur les décisions de l'Etat suite à nos rapports qui auront tenu compte des propositions et des remarques de nos administrés.

Notre objectif est de donner une liberté à tous les porteurs de projets, tout en respectant le droit de l'environnement et de l'urbanisme.

A l'heure où nous devons disposer d'une énergie complètement décarbonée, des décisions pour notre avenir et celui de nos enfants sont capitales. J'espère que ces choix pourront satisfaire à nos besoins futurs.

Bonne lecture à tous.

Yves CRON - Maire de Poulaines

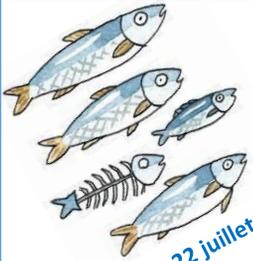
Dans ce numéro, vous trouverez les thèmes suivants :
Retour sur les festivités et événements - Vie municipale - Infos sécurité - Informations locales - Reportages - Récréation

Retrouvez-nous sur [PanneauPocket](#) et sur [Facebook](#)

Retour sur les festivités et évènements



14 juillet
Fête de la Grenouille organisée
par le Comité des Fêtes -
1 000 repas ont été servis -
magnifique feu d'artifice - bal
champêtre animé par le DJ Lulu



22 juillet
Sardinade organisée par Les Amuses
Guerlet - record de repas servis 320
soirée animée par Franck Sirotteu



23 juillet

Fête de la Madeleine organisée par le Comité des Fêtes
Au menu : brocante, marché fermier avec son traditionnel boudin noir, repas, concert de Vel Vet,
concert de la Fanfare de Poulaines, bal avec Sylvie Futrack

Retour sur les festivités et évènements



31 juillet au 4 août

Stage de mosaïque orchestré par Mariette de Poulaines Culture et Patrimoine : 6 stagiaires ont réalisé leur œuvre pendant 5 matinées

En août

Ateliers de peinture pour enfants animés par SAN : la séance se déroule en 2 temps, l'enfant choisit une couleur pour le fond puis tire au sort un thème. Chaque enfant est reparti avec son œuvre artistique



15 août : Repas traditionnel des Donneurs de Sang à Espailat, chez Claude Leseck



19 août

Zik'O Hameau organisé par Ail Phone à Chambon - 3 concerts et une toile offerte par SAN



Retour sur les festivités et évènements

25-26 août : Spectacle "Le Jackson Show" à La Chapelle
500 personnes sont venues déambuler sur les rythmes de Mickaël Jackson
Un concept original qui a enthousiasmé tous les spectateurs



Crédit Photo : Charly Pirot



26 août : au Domaine de Poulaines "Concert des Oiseaux" par l'ensemble La Rêveuse



31 août : Cérémonie commémorative du 31/08/1944 à Maurepas en hommage aux deux maquisards ainsi qu'à M. Bizeau (fermier de Maurepas) tombés sous les balles allemandes



2 septembre

Inauguration de la loge de vigne restaurée par Poulaines Culture et Patrimoine. Ce fut l'occasion d'un après-midi de convivialité avec un repas animé par Les Patochons du Cantal qui ont fait chanter les convives, suivi d'un spectacle de la Compagnie Les 2 Lucioles qui nous a fait voyager dans le Berry à travers de contes et légendes



Retour sur les festivités et évènements

24 septembre : Spectacle musical Les Michel's par la Compagnie Croc en Jambe. Spectacle original autour des personnalités de l'art littéraire, musical et cinématographique prénommées Michel(e)/Mickaël, le tout ponctué par un petit verre de Michel local



18 au 22 octobre
Exposition des peintres de Poulaines (SAN, Elisabeth Goyat et Dan Casado) à la Villa Stivalis de Chabris



SAN



Elisabeth Goyat



Dan Casado



21 octobre
Soirée Moules-Frites organisée par le Comité des Fêtes, animée par Cyril Music



Le Petit Poulignot



Octobre : A l'occasion d'Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein) illumination du pont de bois au-dessus du gué de la Brunetière réalisée par Magniez Artifice



Vie municipale

Prochain Conseil Municipal : le 29/11/23 à 19 h 00

Compte-rendu du conseil municipal du 12/06/23



Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas et Mme GUÉRIN Lina
Conseillers municipaux absents/excusés et représentés : M. JULO Guy (bon pour pouvoir donné à Mme MAÎTRE Chantal)

Secrétaire de séance : Mme MAÎTRE Chantal

QUORUM : atteint - Date de convocation : 5 juin 2023

Validation du compte rendu du 26 avril 2023 et signature du registre des délibérations

Préambule : intervention du bureau d'étude SOLATERRA : projets de pose de panneaux photovoltaïques. Le bureau d'étude va communiquer à la Mairie de Poulaines les dossiers papiers relatifs aux projets futurs à implanter sur la commune de Poulaines, pour avis par le conseil municipal courant septembre 2023.

1) Bâtiments communaux

- Montant des charges mensuelles de chauffage collectif à compter du 01/07/23, en fonction du pointage en fin de chauffe des factures de dépenses de la commune :
 - concernant les logements communaux suivants : 1 appartement au-dessus de l'école, 1 appartement au-dessus de la mairie, 4 logements dans l'ancien presbytère, 4 logements rue du Lavoir, 1 appartement rue de La Poste, 2 logements rue Nationale et 1 logement 7 rue de la République ; le prix du m³ moyen est augmenté à 4 €/m³ chauffé – 15 voix pour.
 - concernant l'école, la cantine scolaire, le centre de loisirs et l'épicerie (la gestion de ces bâtiments relève de la Communauté de Commune Chabris Pays de Bazelle), le prix du m³ moyen est augmenté à 4 €/m³ chauffé – 15 voix pour.
- Proposition de revalorisation (par l'OPAC 36) des loyers pour les 29 logements communaux en gestion, à compter du 01/07/23, et proposition de revalorisation des loyers des garages communaux. L'OPAC propose de procéder à une hausse des loyers de 2 % sur les logements en gestion à compter du 01/07/23. Le taux maximum d'augmentation correspond à l'évolution de l'IRL du 2ème trimestre de l'année précédente (Indice de Référence des Loyers), il est égal au taux de l'an dernier majoré de 3.60 % (mais plafonné à 3,50 % selon la loi sur le pouvoir d'achat). M. le Maire propose une augmentation de 2 % des loyers au 01/07/23. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal valide cette augmentation des loyers pour les logements communaux. En revanche, l'ensemble du conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation aux loyers des garages communaux. Puis le conseil valide la baisse du loyer des garages sis 16 et 20, rue du Château soit 30 €/ mois chacun.
- Proposition de renouvellement du contrat de location avec M. PALAZY Frédéric, relatif à la gestion des 4 chambres de l'hôtel communal. L'ensemble du conseil municipal ne valide pas le renouvellement de ce contrat qui se terminera le 30/06/23. M. le Maire rappelle le montant de la dette des loyers égal à 2 460,60 €.
- Proposition de location du garage communal n°1 sis 20, rue de la République à Mme TOMINEZ Sabine – validation de cette location à 15 voix pour, à compter du 01/07/23.
- Proposition de location d'un garage communal sis 20, rue du Château à Mme DESMARS Yolande – validation de cette location à 15 voix pour, à compter du 01/07/23.

2) Finances

- Lors de la séance du 26/04/23, M. le Maire rappelait aux conseillers que la société SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public prenant effet au 1er janvier 2021, l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Saint-Christophe en Bazelle. De son côté la Commune de Poulaines assure l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte ou collecte et traitement).

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 12/06/23

En application des dispositions des articles R 2333-121 à 132 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 1331-8 du Code de la Santé Publique, la Collectivité a institué une redevance ainsi qu'une taxe d'assainissement collectif. Par ailleurs, en application de l'article R 2333-128 du CGCT, la Collectivité a souhaité que le recouvrement des redevances et, le cas échéant, taxes d'assainissement collectif soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable. M. le Maire indiquait qu'il convenait donc de signer une convention de mandat entre la Société SAUR et la Commune de Poulaines, au sens des articles D 1611-32-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, issus du décret n°2015-1670 du 14/12/2015. Cette convention avait pour objet de fixer les obligations respectives de la Société et de la Collectivité. M. le Maire donne l'information supplémentaire suivante : Il n'y a pas lieu de signer cette convention de mandat entre la Société SAUR et la commune, car le contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif prévoit déjà les conditions de perception de la redevance d'assainissement.

- Propositions de cotisations ou participations financières aux organismes au titre de l'année 2023 : Syndicat Départemental des Energies de l'Indre (SDEI) 20 € - validation à 15 voix pour.
- Calcul de la redevance d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2023 due par ORANGE : suite à la mise à jour du patrimoine total d'ORANGE réalisé au 31/12/22, le montant dû est de 2 551,34 € - validation à 15 voix pour.
- M. le Maire dit aux conseillers que l'équipe enseignante de l'école et l'Association des Parents d'Elèves organisent une sortie pour l'ensemble des élèves le vendredi 30/06/23 à la Ferme La Blanchardière à Heugnes. A cet effet, l'école a réservé un car à la société KEOLIS pour cette journée, d'un prix de transport de 675,00 € TTC. Lors du conseil d'école en date du 8 juin dernier, l'équipe enseignante et l'Association des Parents d'Elèves ont sollicité le versement d'une subvention exceptionnelle de la Mairie afin d'aider la coopérative scolaire à régler cette facture. M. le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 375,00 € - 15 voix pour.

3) Urbanisme

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que M. PELLÉ Julien a déposé une correspondance à la mairie sollicitant l'acquisition de deux parcelles communales non viabilisées cadastrées section C n°1313 et n°1314 sises Rue des Tuileries (parcelles situées dans le prolongement de sa propriété). Le conseil ne valide pas cette vente en raison du projet d'extension du futur lotissement sur cette zone (projet d'aménagement à étudier).
- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme : M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Charles-Alexandre LANGLOIS notaire à Vicq-sur-Nahon (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 484 611 et 599 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 10, rue de la promenade – refus du droit de préemption urbain.

4) Questions diverses

- M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la rénovation de l'éclairage public du bourg et des lieux-dits doit être réalisée, afin d'améliorer son fonctionnement, mais également afin de réaliser des économies d'énergie. Il rappelle également que le Département de l'Indre a accordé une subvention (Fonds d'Action Rurale 2020 avec une prorogation exceptionnelle de son versement jusqu'au 31/12/24) d'un montant de 16 148 € maximum, pour la réalisation de travaux d'un montant de 21 200 € HT (soit 76,17 % de cette dépense). Enfin, il indique que le montant de ces travaux a été inscrit au budget 2023 de la commune. Il convient désormais de valider le devis proposé. L'ensemble du conseil valide le devis de la société SONEPAR d'un montant de 21 172,80 € HT et 25 407,36 € TTC. M. le Maire indique que les travaux seront réalisés en régie communale par les agents techniques.
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 01/06/23;
Vu la loi n° 2022-217 du 21/02/22 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218) ;
Vu le décret n° 2022-1520 du 06/12/22 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 01/06/23 ;

Vie municipale

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 12/06/23*

Vu l'arrêté du 06/12/22 pris en application du décret n° 2022-1520 du 06/12/22 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local ;

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 01/06/23 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d' élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne désignée, M. le Maire propose la candidature de Madame Armelle TREPOZ nommée en qualité de référent déontologue des élus (durée à déterminer) - Madame Armelle TREPOZ est maître de conférences en droit public de l'Université d'Orléans. Elle est responsable de plusieurs formations : master droit public, licence professionnelle marchés publics, diplôme universitaire collectivités territoriales. Elle est directrice du Centre d'Enseignement Supérieur de Châteauroux (antenne de l'université d'Orléans). Enseignements et recherches universitaires en droit administratif, commande publique, droit des collectivités territoriales.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 06/12/22 pris en application du décret n° 2022-1520 du 06/12/22 relatif au référent déontologue de l' élu local. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

L'ensemble du conseil valide la nomination de Madame Armelle TREPOZ en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

- **Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

A l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, les services de la Préfecture de l'Indre ont pris les arrêtés portant composition des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département. L'ensemble des membres qui les composent a ainsi bénéficié d'un mandat de trois ans qui arrive donc à échéance cette année. Cette commission de contrôle des listes électorales est chargée d'examiner les recours contre les radiations et les décisions de refus d'inscription du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. Elle est composée :

- d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau et qui n'est ni maire, ni adjoint titulaire d'une quelconque délégation, ni conseiller détenteur d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- d'un représentant de l'Administration ;
- d'un représentant du Tribunal Judiciaire.

Ces deux derniers ne peuvent être ni conseiller municipal, ni agent de la commune ou de l'EPCI auquel elle appartient ou des autres communes membres de l'EPCI. Lors de cette séance du conseil municipal, M. DESMARS Médéric (conseiller municipal) se porte volontaire en qualité d' élu titulaire et M. ROGET Jean-Noël (conseiller municipal) se porte volontaire en qualité d' élu suppléant de cette commission. Par ailleurs, le conseil municipal propose les candidatures de :

- M. SMAGGHE Vincent en qualité de représentant du Tribunal Judiciaire (titulaire),
- Mme BOUET Annie en qualité de représentante du Tribunal Judiciaire (suppléante),
- Mme ANGUILLE Danielle en qualité de délégué de l'administration désigné par le Préfet (titulaire),
- Mme BRACHET Corinne en qualité de délégué de l'administration désigné par le Préfet (suppléante).

- **Dans le cadre du plan de relance des Projets Educatifs de Territoire (PEDT)-plan mercredi, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la direction des services départementaux de l'Education Nationale et le Directeur de la CAF de l'Indre nous informent des prochaines échéances à venir. Le renouvellement ou la création d'un PEDT doit leur être transmis avant le 23/06/23 afin que celui-ci soit pris en compte pour la rentrée de septembre 2023. Ce délai permettra ainsi d'envisager des actions d'accompagnement si nécessaire.**

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 12/06/23

Vu M. le Maire propose donc un projet de PEDT-plan mercredi de la commune à l'assemblée délibérante. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de PEDT-Plan Mercredi,
 - Valide le projet de convention relative à la mise en place d'un PEDT,
 - Valide le projet de convention relative à la mise en place d'un PEDT et d'un Plan Mercredi,
 - Autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce PEDT-Plan Mercredi.
- M. le Maire informe les conseillers que l'association Relax' et vous de Valençay est à la recherche d'un local sur notre commune, afin d'y pratiquer des séances collectives hebdomadaire de relaxation les lundis de 18h30 à 19h45 à compter de septembre 2023. L'ensemble du conseil municipal a décidé de mettre à disposition de cette association le local du club de gym sis 1, rue du Haut-Marais, en partage avec l'association Familles Rurales, à titre gracieux. Une convention de mise à disposition va être rédigée.
 - M. le Maire présente la demande de M. BIEN Grégory qui propose la pose d'un distributeur à pizza place du pôle de santé à Poulaines (suite à l'ouverture dans quelques mois d'un atelier de conception de pizzas fraîche et artisanales à Déols dans les locaux de la CCI qui embauchera à terme environ 80 personnes à Déols et à Bourges). Ce service sera disponible 24h/24h et 7 jours/7. Un loyer sera versé à la commune d'un montant mensuel de 300 € TTC avec un bail d'une durée de deux ans. Les différents aménagements nécessaires du site seront à la charge de l'entreprise qui s'engage à remettre le site en état lors de son départ. L'implantation est envisagée courant septembre de cette année si le conseil valide cette installation. L'ensemble du conseil municipal ne donne pas suite à cette demande d'accueil d'un point de distribution, en raison de l'attente d'un futur boulanger dans le local communal sis 20, rue de la République qui pourrait proposer également la vente de pizzas.
 - M. le Maire informe les conseillers que M. FLEURET Marc, Président du Conseil départemental, a souhaité relancer la Fête de l'Amitié en 2022 qui a réuni de nombreux élus, sympathisants et acteurs locaux aux fins de soutenir l'Action départementale. Cette nouvelle fête de l'Amitié, ouverte à tous, est l'occasion d'un moment de convivialité intergénérationnel. Elle est portée par l'association « Toujours Plus pour l'Indre » (cotisation : 5 €). Cette 2ème fête de l'Amitié aura lieu le dimanche 01/10/23 (le lieu sera précisé ultérieurement).
 - M. le Maire informe les conseillers municipaux que les Journées Européennes du Patrimoine 2023, organisées par le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val de Loire, se dérouleront le samedi 16 septembre et le dimanche 17 septembre 2023. Ces 40èmes journées sont placées sous le thème du « Patrimoine vivant » et du « Patrimoine du sport »
 - En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de Chabris Pays de Bazelle doivent être informés des décisions du conseil de communauté. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil municipal les PV du 16/01/2023 et du 23/02/2023, ainsi que la liste des délibérations examinées et approuvées en séance du 06/06/2023.
 - En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT créé par la loi du 27/12/19, les conseillers municipaux ou communautaires des communes ou communauté de communes adhérentes au Pays de Valençay en Berry, qui ne sont pas membres de son organe délibérant, doivent être informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal du Comité syndical du Pays de Valençay en Berry du 05/04/23.

Infos sécurité



17 Police Secours



18 Pompiers



15 SAMU



112 Urgence européen



114 Pour personnes sourdes et malentendantes



Centre antipoison Angers
02 41 48 21 21



3919 Violences conjugales

Compte-rendu du conseil municipal du 31/07/23



Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : M. DEDION Sébastien (arrivé en cours de séance et M. CASAGRANDE Alexandre (bon pour pouvoir donné à M. DESMARS Médéric)

Secrétaire de séance : Mme MILLET Sophie

QUORUM : atteint - Date de convocation : 24/07/23

Validation du procès-verbal du 12/06/23 et signature du registre des délibérations

1) Programme Régional de Santé 2023-2028

Considérant que le Programme Régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire (ARS),

Considérant que le département de l'Indre, qui œuvre depuis plusieurs années pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins, kinésithérapeutes, dentistes, sages-femmes, orthophonistes, et pour conduire des expérimentations comme par exemple le dispositif SAS 36 (service d'accès aux soins), a adopté un avis négatif, Considérant que le Département de l'Indre note en effet que les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale et renforcer l'offre hospitalière et pour apporter les réponses dont l'ARS a la responsabilité directe, aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap,

Considérant en particulier le combat du Département de l'Indre pour créer une antenne de formation de kinésithérapeutes dans l'Indre, pour obtenir un plateau de coronarographie pour la médecine de cardiologie, pour le maintien des services de soins de suite dans l'ensemble du territoire, pour le développement de l'offre hospitalière publique et privée en bonne articulation, pour renforcer les moyens notoirement insuffisants des EHPAD, des services de soins infirmiers à domicile, pour créer les places d'établissement nécessaires pour les enfants et les adultes les plus lourdement handicapés, n'est pas clairement identifié ni repris dans ce programme.

Aussi M. le Maire communique aux membres du conseil municipal de Poulaines l'avis négatif pris à l'unanimité des suffrages de l'assemblée départementale lors de la séance plénière du 26 juin dernier.

M. le Maire indique qu'il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur ce programme régional. Les membres du conseil municipal ajournent ce dossier et demandent que leur soit transmis le Programme Régional de Santé 2023-2028 afin d'émettre un avis lors d'une prochaine séance.

2) Bâtiments communaux

- M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Boulangerie/pâtisserie est fermée depuis le 25/01/23 suite à la liquidation judiciaire de la société SALOMON par décision du Tribunal de Commerce de Châteauroux. Il expose qu'un porteur de projet est intéressé pour reprendre l'activité de ce commerce de boulangerie/pâtisserie/chocolaterie. Il s'agit de M. PELISSIER Dorian (société l'Atelier Pâtisserie). M. le Maire propose la rédaction d'un bail commercial avec ce porteur de projet sur une durée de trois ans renouvelables à compter du 1er août 2023, moyennant un loyer mensuel de 300 € (dépôt de garantie de 300 €). M. le Maire précise que l'ensemble des locaux étant dans un état de vétusté très avancée, ces locaux vont nécessiter des travaux importants. Il est donc convenu avec le locataire une gratuité du loyer pendant la période du 1er août au 31/12/23. L'ensemble du conseil valide l'établissement d'un bail commercial avec M. PELISSIER Dorian (l'Atelier Pâtisserie) selon les modalités définies ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents inhérents à cette opération. Par ailleurs, différentes aides financières vont être sollicitées très rapidement auprès de nos organismes partenaires afin d'aider ce porteur de projet dans la réalisation de cette opération et permettre une ouverture rapide de ce commerce, courant novembre 2023 normalement.
- Location d'un garage communal sis 20, rue du Château à M. DE RAMBAUD Eric (sous-curatelle de l'association Familles Rurales), à compter du 01/08/23, validé par l'ensemble du conseil municipal (loyer mensuel 30 €).

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 31/07/23*

3) Finances

- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique – conséquences pour les indemnités de fonction des élus municipaux. M. le Maire indique aux conseillers municipaux que depuis le 01/07/23, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 1,5 %). Ceci résulte des annonces du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique en date du 12/07/23, qui seront entérinées par un décret à venir. L'indice 1027 sera désormais fixé à 4 085,91 € depuis le 01/07/23. Lors d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique, le montant de l'indemnité des maires et les taux plafonds des indemnités des autres élus municipaux sont automatiquement augmentés. Il en est de même pour les indemnités des élus intercommunaux. Si le conseil souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 01/07/23, il lui appartient alors de prendre une nouvelle délibération en ce sens, avant fin juillet 2023. L'ensemble du conseil valide la revalorisation des indemnités de fonction des élus municipaux à compter du 01/07/23.
- Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M 57 budget commune (budget principal) et budget lotissement (budget annexe) à compter du 01/01/24, le budget assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire M49 – 14 voix pour.

4) Urbanisme

- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :
 - M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Aurélien LEOMENT notaire à Chabris (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 574 et 912 bâti sur terrain propre à usage de grange sans usage agricole sises 7, rue du Stade - Refus du droit de préemption.
 - M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Laurence GASTE-BOTTREAU notaire à Vicq-sur-Nahon (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section C 553, 555, 564, 931, 935, 1045, 1047 et 1069 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 20 et 22, rue de Chambon – Refus du droit de préemption.

5) Questions diverses

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que les licences Sérénité acquises en août 2020 (pour les deux postes informatiques de la mairie) par la collectivité arrivent à expiration à la date anniversaire de notre commande, soit le 10/08/23. C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité de la sécurité informatique de nos matériels et de nos données, la société JVS MAIRISTEM a proposé une offre de renouvellement : Sérénité antivirus optimum qui inclut un abonnement annuel à l'antivirus local Bitdefender avec technologie EDR (Endpoint Détection et Réponse), assurant une protection optimale de nos postes et de nos données contre toutes les formes de menaces. Elle comprend également une surveillance renforcée par leurs équipes (correction automatisée des failles de sécurité, supervision d'un technicien sur l'état de sécurité du poste...). M. le Maire a validé ce bon de commande d'un montant de 276 € TTC. Désormais, il convient de valider la proposition financière (section investissement budget commune) de la société JVS MAIRISTEM relative à l'installation d'une licence antivirus à distance par un technicien sur les deux postes informatiques de la mairie, d'un montant forfaitaire de 55 € HT et 66 € TTC. Avec une décision modificative budgétaire comme suit :

Section investissement :

Opération OPNI Compte 2051 : + 66 €

Opération OPFI Compte 275 : - 66 €

L'ensemble du conseil valide le renouvellement des licences antivirus pour les deux ordinateurs de la mairie.

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 31/07/23

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante a souhaité l'acquisition d'un nouveau tableau blanc interactif ainsi que d'un rétroprojecteur. M. DEDION Sébastien (3ème adjoint) a demandé des devis à plusieurs sociétés. M. le Maire rappelle que ces investissements n'étaient pas inscrits au budget de la commune 2023. Si le conseil valide ces achats, il sera nécessaire de procéder au vote d'une décision modificative budgétaire avec un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget commune. M. DEDION Sébastien indique que les devis collectés mentionnent une dépense totale d'environ 5 000 €. Par conséquent ces investissements, non-inscrits au budget principal de la commune en 2023, ne pourront pas être pris en charge cette année. Le conseil propose de monter le dossier financier relatif à cette opération sur l'année 2024 avec le dépôt d'une demande de subvention de l'Etat pour équipements des territoires ruraux ou DETR (selon le seuil des dépenses qui sera appliqué courant 2024).
- L'association Poulaines culture et patrimoine de Poulaines sollicite la gratuité de la location des salles communales, à l'occasion des deux prochains événements en date du 24/09/23 et du 03/12/23. L'ensemble du conseil valide la gratuité de la location des salles pour ces deux manifestations. Il demande qu'un bilan comptable du fonctionnement de cette association soit dressé en 2024, afin de définir les nouvelles gratuités de locations des salles qui seront appliquées. Le Président de cette association (M. JULO Guy) indique que, bien qu'ayant une utilité culturelle (avec des activités de qualité) pour les habitants de la commune et des alentours, elle œuvre également pour le maintien du patrimoine de la commune (restauration future des stalles de l'église classées, transfert et restauration d'une ancienne cabane de vigne place de Siltzheim, création d'un jardin de curé sis rue du Haut-Marais...).
- Puis, Mme LABANNE Claudette propose qu'un tarif spécifique de location soit attribué aux associations qui réalisent plusieurs manifestations dans le courant d'une année (la commission budget étudiera cette possibilité pour les tarifs de locations des salles communales de l'année 2024).
- En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT, tous les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de Chabris Pays de Bazelle doivent être informés des décisions du conseil de communauté. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil municipal le PV des séances du 13/04/23 et du 06/06/23 ainsi que la liste des délibérations examinées et approuvées en séance du 25/07/23.



En septembre, les enfants de l'école ont participé à une journée "Nettoyons la nature", ils ont sillonné le bourg pour éliminer tous les débris qui traînent dans notre beau village

DOIT-ON S'EN FELICITER OU S'EN INQUIETER ?

A chacun d'entre nous de s'interroger

MERCI A EUX ET A LEURS ENSEIGNANTS



Informations locales

Une rentrée avec le soleil et la chaleur !

Allez, c'est reparti ! ils se lèvent de bonne heure, prennent un bon petit déjeuner et les voilà partis avec leur sac d'école retrouver les copains, copines, les maîtres, maîtresses et toute l'équipe qui les encadre quotidiennement aussi bien à la cantine qu'au centre de loisirs. Certains arrivent tout sourire, d'autres un peu inquiets mais tout se passe bien car l'équipe éducative leur a préparé pour leur rentrée un petit déjeuner pour partager ce moment de retrouvailles ou de découvertes pour les nouveaux. Quelle bonne idée ! Tout le monde est ravi.



Une rentrée avec 58 élèves répartis de la manière suivante : 23 enfants en maternelle sous la responsabilité de Mme Piechaczek qui est aussi directrice, 14 enfants en CP-CE1-CE2 avec M. Siong puis 21 élèves en CE2-CM1-CM2 avec Mme Principaud.

Le thème de l'année est le « STREET ART » soit l'art de la rue, fresque murale, danse ...

Les enfants ont participé à « Nettoyons la nature » le 22 septembre puis à la semaine du goût avec quatre collations sur le thème du « Street food » et du « Food Art » organisés par l'école, cuisinés par les élèves et dégustés tous ensemble.

Les séances à la piscine ont repris puisque 6 séances à la piscine de Chabris par niveau sont prévues.

Quelques dates à retenir : - 1er décembre : loto organisé par l'APE

- 16 décembre : marché de Noël

A la cantine, le personnel Vanessa, Christine et Mallaury ont repris du service pour accueillir une moyenne de 55 enfants par jour. Les fournisseurs restent identiques à l'année dernière à savoir la boucherie et l'épicerie de Poulaines, M. Pesson pour les fromages de chèvre, M. Renaud et M. Gouron pour les légumes. La cantine maintient une cuisine avec des produits frais en majorité, les menus végétariens et les menus à thème comme en septembre le menu « légumes du terroir » et en octobre « menu normand ». Au regard du nombre, les enfants continuent de manger en deux services, les plus jeunes en premier puis les plus grands.



Un point sur les animations prévues :

- 4 novembre à 18 h : Isabelle Pariente-Mercier présentera son livre « Le Monde retrouvé des Celliers » sous forme d'une petite conférence sur l'histoire des Celliers
- 2 décembre de 10 h à 12 h : café (ou apéro selon les envies de chacun) : dédicace avec Virginie Roger de Chabris (Mamie Cocotte s'en mêle)
- 13 janvier : vernissage de l'exposition de portraits photographiés par Maxime Dollo (organisateur d'événement à la Chapelle)
- 30 mars : conférence annuelle de M. Stiver sur le maquis

On peut aussi dire que la médiathèque a fait sa rentrée en accueillant à nouveau les enfants de l'école tous les 15 jours afin qu'ils empruntent un livre pour le lire à la maison. Lucy (une bénévole de la bibliothèque) interviendra en début d'année 2024 afin de faire une lecture en anglais à l'école. Fin septembre, Martine et Florence ont organisé un café avec les lecteurs pour découvrir les livres retenus pour le prix Escapage. De plus, afin de satisfaire à toutes les demandes, les bibliothécaires sont allés à la Bibliothèque Départementale de l'Indre afin d'échanger 200 livres et de revenir avec beaucoup de nouveautés. Les bénévoles de la bibliothèque accueillent aussi une fois par mois le centre de loisirs le mercredi avec des activités de confection comme un après-midi consacré à la confection de chouettes.



Les lauréats aux examens de l'année scolaire 2022-2023, ayant obtenu une mention BIEN ou TRES BIEN, sont priés de s'inscrire au secrétariat de la Mairie avant le 31 décembre 2023

(fournir une copie du diplôme)

Informations locales

Un petit point sur le centre de loisirs qui a occupé et diverti une vingtaine d'enfants par jour sous la direction de M. Mage Mathieu. Ils ont participé à des activités de création comme un savon, un tipi, jeux de société, babyfoot. Ils ont aussi fait du modelage, des balades et réalisé de la cuisine et des sorties à la médiathèque. La dernière semaine, les enfants sont partis en bivouac pour une nuit à l'étang du Plessis avec une soirée repas au coin du feu à savourer des chamallow, bananes à la braise du bois.

Le centre de loisirs va proposer une fois par mois aux enfants de confectionner les repas du mercredi midi, ainsi est prévu une raclette en novembre puis une truffade en décembre. Avec la même fréquence, ils iront à la médiathèque et des temps de décoration d'halloween, jeux de société, plantation de bulbes sont au programme.

Photos des premières activités de vacances : mise en hivernage du jardin, insectes confectionnés avec des marrons



La Twingo de Familles Rurales

« L'attractivité du métier d'aide à domicile passe par la valorisation des conditions de travail. Selon son territoire d'intervention une aide à domicile peut parcourir jusqu'à plus de 1 000 kms par mois ...

Par ailleurs, beaucoup de salariés ont des véhicules anciens. Cette situation peut avoir un impact sur la qualité de prise en charge puisqu'en cas de panne ils sont souvent dans l'impossibilité d'aller travailler ... » Extraits du préambule à la convention de prêt.

Vous avez dû l'apercevoir, sillonnant les rues de Poulaines et ses environs, ou garée sur la place de l'église sous l'œil bienveillant de Jacqueline.

Elle, c'est la nouvelle voiture mise à disposition des aides à domicile du secteur qui rappelle le, intervient 365 jours par an. Elle est arrivée en cours d'été grâce au soutien du Conseil départemental et de la fédération Familles rurales. La mise en place de ce plan d'action a permis l'attribution de 20 véhicules répartis sur le département.



Les critères retenus étaient : le nombre de kms réalisés en 2022, le nombre d'heures au contrat de travail, la possibilité de garer le véhicule dans un lieu facilitant. Répondant à tous ces critères, l'association de Poulaines a donc pu en bénéficier et la fameuse Twingo estampillée Familles Rurales est opérationnelle. De plus, et pour rester dans une dynamique locale, l'approvisionnement en carburant se fait prioritairement au garage du Poulain.

L'INFO assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2022 Commune de Poulaines

Extrait du rapport annuel 2022 sur la qualité de service public disponible en vertu de l'ARTICLE 15 de la loi n° 2016-1033 du 14/09/2016

- TERRITOIRE** : 923 habitants. Le service d'assainissement de la Commune de POULAINES concerne 923 habitants en 2022.
- EXPLOITATION** : En DSP Par la société Saur. La société Saur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- COLLECTE DES EAUX USEES** : Le réseau collecte les eaux usées provenant de 363 abonnés (habitations, immeubles, industriels ou autres confondus). Le réseau est composé :
 - de 11,978 km de collecteurs en séparatif, dont 10,402 km de réseaux d'eaux usées et 1,576 km de réseaux d'eaux pluviales,
 - 3 postes de relevage
 - D'un Trop-Plénis de poste de relevage
 - D'aucun déversoir d'orage.
- EPURATION** : Les eaux usées sont traitées par quatre stations d'épuration de situate sur le territoire de la commune. De type boues activées, Rhizotrap, EPARCO ou filtre à coco, elles sont capables de traiter les effluents de 785 Equivalents-Habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière Le Fouzon, dans le ruisseau le Poulain ou dans d'autres cours d'eau.
- QUALITE DU SERVICE** : D'après les données transmises, les stations ont reçu en 2022 des charges hydrauliques moyennes comprises entre 15 % et 56 % de leurs capacités nominales de traitement. Les eaux traitées respectent les normes de rejet préconisées pour ces installations. L'exploitation et l'entretien des différentes stations d'épuration sont satisfaisants. En 2022, la quantité de boues produites est estimée à 8,222 tonnes et les prélèvements effectués sur le milieu récepteur montrent que la station a globalement pas d'effet négatif sur la qualité des milieux récepteurs. Conforme
- PRIX** : Le prix du service correspond à un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 330,40 € TTC au 01/01/2023. Sur ce montant, 27,91% reviennent à la collectivité, 57,19 % au délégataire Saur, tandis que les taxes et redevances à l'Agence de l'Eau s'élevaient à 14,90 %.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Agence nationale pour le Développement durable et l'Habitat

“Pour votre rénovation énergétique évitez les arnaques!”

Le meilleur conseil que je peux donner, c'est de vous rapprocher de France Rénov'. Nous vous informons et conseillons en toute neutralité. Ça permet d'éviter les mauvaises surprises! 🇫🇷

Élise B., Conseillère France Rénov'.

5 Règles d'or

- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

N'hésitez pas à vous rapprocher des Espaces conseil France Rénov'!

CONTACTEZ-NOUS
0 808 800 700
france-renov.gouv.fr

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover son habitat.

Informations locales



Calendrier de l'Etoile Sportive de Poulaines



| FEMININES | |
|-------------|-----------------------|
| 12 novembre | VILLEDIEU - POULAINES |
| 26 novembre | POULAINES - LUANT |
| 03 décembre | CHABRIS - POULAINES |
| 10 décembre | POULAINES - LEVROUX |
| 16 décembre | NIHERNE - POULAINES |
| 21 janvier | POULAINES - OBTERRE |
| 28 janvier | ISSOUDUN - POULAINES |

| 1ère division | |
|---------------|------------------------|
| 12 novembre | POULAINES - ARDENTES |
| 25 novembre | FCMO - POULAINES |
| 03 décembre | POULAINES - SAINT MAUR |
| 17 décembre | POULAINES - LA CHATRE |
| 14 janvier | REUILLY - POULAINES |
| 21 janvier | POULAINES - LEVROUX |

| 3ème division | |
|---------------|--------------------------|
| 12 novembre | BUZANÇAIS - POULAINES |
| 25 novembre | POULAINES - LINIEZ |
| 03 décembre | ETRECHET - POULAINES |
| 17 décembre | ST LACTENCIN - POULAINES |
| 13 janvier | POULAINES - CHABRIS |
| 21 janvier | VILLEDIEU - POULAINES |

ECOLE DE FOOT

L'ensemble de nos jeunes a retrouvé le chemin de l'école mais également les terrains de foot
Si vous souhaitez rejoindre nos jeunes, n'hésitez pas à contacter Benoit Giraudet (06 32 78 06 31)

Date à retenir : soirée cassoulet le 10 novembre prochain

Informations locales

A noter sur votre agenda

L'ÉTOILE SPORTIVE DE POULAINES
VOUS CONVIE À LA

Soirée Cassoulet Dansant

Soirée animée par Gégé Musette / Toutes danses

Tarifs : Adulte 22€ / Enfants 6 à 12 ans 11€

Vendredi 10 novembre 2023 à partir de 20h00

CONTACTER JACQUELINE RABIER AU : 02 54 40 94 40

| | |
|-----------------------|--|
| Vendredi 10 novembre | Cassoulet dansant (ESP) |
| Samedi 11 novembre | Commémoration armistice 1945 |
| Samedi 18 novembre | Le beauguerlet nouveau (Amuse Guerlets) |
| Samedi 25 novembre | Concert de la Sainte Cécile (Fanfare de Poulaines) |
| Dimanche 26 novembre | Messe de la Sainte Cécile |
| Vendredi 1er décembre | Loto (APE) |
| Samedi 2 décembre | Dédicace de Virginie Roger à la médiathèque (Mamie Cocotte s'en mêle) |
| Dimanche 3 décembre | Spectacle Bruno Blondel - imitateur et humoriste (PCP) |
| Samedi 9 décembre | Marché "Les plaisirs de Noël" (PCP) |
| Samedi 9 décembre | La Chapelle fête son Noël |
| Samedi 16 décembre | Marché de Noël et bourse aux jouets (école et APE) |
| Samedi 16 décembre | Exposition Les crèches du Monde et |
| Dimanche 17 décembre | Marché "Les plaisirs de Noël" (PCP) |
| Vendredi 12 janvier | Vœux du Maire |
| Samedi 13 janvier | Vernissage de l'exposition de portraits photographiés par Maxime Dollo |

BEAUGUERLET NOUVEAU

Samedi 18 novembre

DÉGUSTATION DE BEAUJOLAIS NOUVEAU

A partir de 18h30 à la salle des fêtes de Poulaines

Entrée gratuite

CONCERT DE DUO DEEZER

PLANCHE DE CHARCUTERIE

Animé par le foyer des jeunes de Poulaines

L'association POULAINES CULTURE ET PATRIMOINE Présente

Bruno Blondel

humoriste - imitateur

POULAINES

dimanche 3 décembre

15 h 00

salle des fêtes

placement selon ordre des réservations.

réservation

06 60 28 74 26

10 € (sur réservation)

12 € (sans réservation)

5 € (-12 ans)

Gratuit (-6 ans)

2h de spectacle et d'émotion

CINÉMA PLEIN AIR

Aig'Chapelle fête son Noël

20h30

Entrée gratuite

Salle des fêtes de Poulaines

Organisée par la Musique de Poulaines

Entrée gratuite

Soirée Concert de Ste Cécile

Samedi 25 Novembre

20h30

Salle des fêtes de Poulaines

Informations locales

Réalisations des agents techniques municipaux



Fin de la rénovation de la petite salle de réunions à la salle des fêtes



Après le remplacement des horloges, installation de lampes LED sur l'éclairage public du bourg



Les travaux de la maison CetteFamille se poursuivent



Faites un don et bénéficiez d'une réduction d'impôt

Informations locales

Les petits dons sont les bienvenus

► Participez à la restauration des stalles de Poulaines

◆◆ LE PROJET : RESTAURER DES STALLES CLASSÉES MH

Poulaines est une commune située dans l'Indre, non loin de Valençay. L'église Saint-Saturnin abrite un ensemble de 15 stalles exceptionnelles du XV^e siècle, en bois sculpté, provenant de l'ancienne abbaye de La Verneuse.

Le projet est de restaurer ces stalles classées MH, dont l'entretien a été négligé, de les diviser en quatre sous-ensembles et de les répartir dans les bras nord et sud. La restauration comprendra plusieurs étapes comme le dépoussiérage soigné des bois à la brosse douce et par aspiration, le sondage systématique des bois douteux ou faiblement vermoulus afin d'établir un diagnostic sur leur état sanitaire et leur conservation.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN ARTISANAT EXTRAORDINAIRE

Les stalles ont été données à l'église de Poulaines par le propriétaire de l'abbaye de La Verneuse à la Révolution française, abbaye vendue à cette époque comme Biens Nationaux et située sur la commune voisine de Bagnoux faisant partie de l'ancien doyenné de Poulaines.

Ces stalles semblent se rattacher au type d'architecture couvrant la période du Moyen-âge à la Renaissance : on peut donc dire que les constructeurs de ces stalles sont parvenus à la perfection puisque, du XIII^e siècle où apparaissent ces stalles jusqu'au XVI^e siècle, on les trouve combinées de la sorte.

Dans celles de Poulaines, la partie de la parclose dans laquelle se relève le siège est un quart de cercle orné, dans l'épaisseur du bois, de moulures prismatiques.

◆◆ LA MOBILISATION : UNE ASSOCIATION ACTIVE

L'association « Poulaines Culture et Patrimoine » et la municipalité sont mobilisées pour mettre en valeur les stalles de l'église. Cette association a pour buts : la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine public et le cas échéant du patrimoine privé de la commune de Poulaines, en coordination étroite avec les propriétaires et autorités compétentes.

La proximité du Domaine de Poulaines (Jardin remarquable et arboretum) attire de nombreux visiteurs dans le village, ce qui induit souvent une visite de l'édifice religieux. La mise en valeur de ces stalles apportera un attrait supplémentaire pour les visiteurs en étant intégrées dans un circuit touristique au sein de la commune (Domaine de Poulaines – lavoir – « jardin de curé » – loge de vigne).

Préserver pour transmettre, tel est notre but, c'est la raison pour laquelle nous faisons appel à votre générosité ! Le Patrimoine est l'affaire de tous. Nous vous remercions par avance de votre contribution

| | |
|----------------------|----------|
| Montant des travaux | 33 970 € |
| Objectif de collecte | 5 000 € |
| Début des travaux | Fin 2023 |

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Stalles de l'église Saint-Saturnin à Poulaines

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, si il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subséquents à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87975
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à **Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18**, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Stalles de Poulaines

Le montant de mon don est de €

Autres montants suggérés : 80 € 150 € 250 € 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

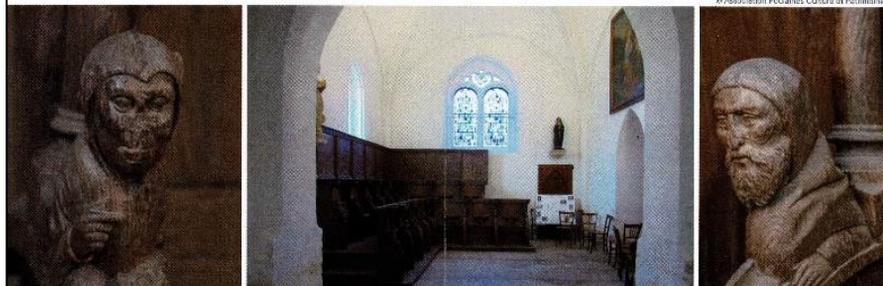
Téléphone : _____

* Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 28 € | 51 € | 85 € | 170 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 20 € | 38 € | 63 € | 125 € |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 32 € | 60 € | 100 € | 200 € |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'employeur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre. []



© Association Poulaines Culture et Patrimoine

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine - Poulaines 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, ou droit de retirer un consentement préalable, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. []

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23, avenue de la Libération
45000 ORLÉANS

02 38 24 34 21

centrevaleloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [i](#)

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18

bulletin disponible à la mairie

ASSOCIATION POULAINES CULTURE ET PATRIMOINE

26, rue Nationale
36210 POULAINES

06 20 39 64 64

poulainesculturepatrimoine@gmail.com

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Ouest

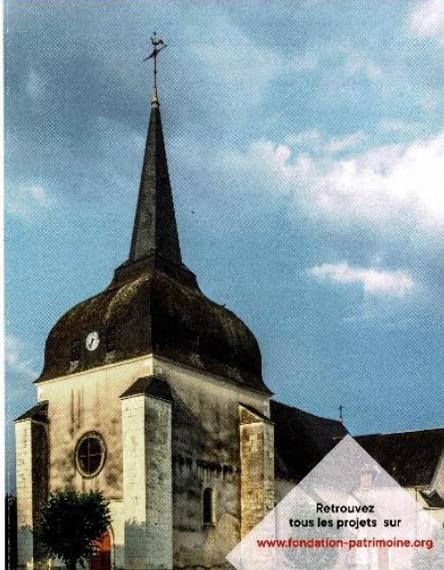


► Je donne !

Pour la restauration des

Stalles de l'église Saint-Saturnin

à Poulaines



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Reportage

Les associations de Poulaines



Familles rurales

Mercredi 11 octobre, les familles rurales ont tenu leur assemblée générale. Vincent Smaghe ne pouvant être présent pour raison familiale a été remplacé à la présentation de l'AG par son bureau. Lina a lu le rapport d'activité et le rapport moral écrit par Vincent.

Association discrète mais qui fait partie du quotidien de nombreux Poulignots, une proposition d'animation présentant l'association est dans les tuyaux pour 2024.

Mme Facon trésorière est démissionnaire, l'association nommera son nouveau trésorier prochainement.

Les familles de Poulaines regroupent des activités de loisirs, un service d'aide au maintien à domicile et l'accueil périscolaire.

- Maintien à domicile, c'est 7 salariés en 2022
- Accueil périscolaire est ouvert le matin, le soir, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Mathieu Mage nouveau directeur a présenté les projets pour l'année scolaire
- Club de Gym : gym douce le mardi et sportive le jeudi. Le Club de Gym est présidé par Karine Epiais et animé par Claire Rivieccio
- Marche Nordique : c'est tous les mardis au stade à l'étang ou dans la Vernusse

- Club Féminin : il est présidé par Yvette Bonamy, le Club Féminin organise des ateliers cuisines et des ateliers créatifs
- Le Club Joie de Vivre présidé par Michel Giraud, les membres se regroupent tous les jeudis pour jouer aux cartes, jeux de société, anniversaires.....



Fanfare de Poulaines

Dimanche 24 septembre, la Fanfare de Poulaines s'est réunie pour l'organisation de son planning, le point sur les comptes et les sorties à venir.

- samedi 25 novembre : Concert Sainte Cécile
- dimanche 26 novembre : Messe de Sainte Cécile
- samedi 9 mars : Choucroute
- samedi 15 juin : Fête de la musique

Les musiciens passeront pour les calendriers fin octobre et en novembre.

Puis en fin de matinée du 24 septembre, la fanfare a fait une Assemblée Générale Extraordinaire pour renouveler ses statuts.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, le 10 décembre à 10 h, un nouveau bureau sera élu. Le président actuel a décidé de prendre sa retraite après de nombreuses années d'activité.

Reportage

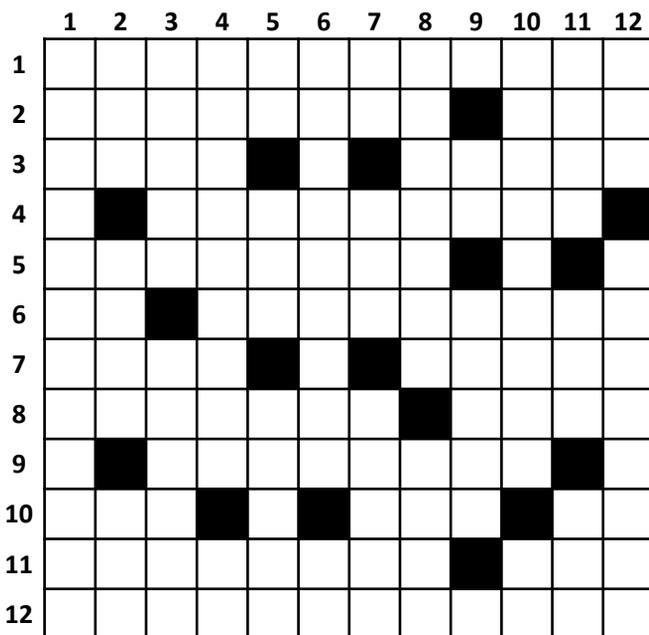
Un peu d'histoire de Poulaines

Le marnage à Poulaines

Les sols de Poulaines étaient très acides. Afin de remonter le pH il était utile d'employer de la marne riche en carbonate de chaux. Il y avait 25 marnières en exploitation sur la commune et d'autres gisements non exploités, notamment sur le lieu-dit "Les Georgets". Dans certains baux, il était fait mention de droit de marne à tel endroit. Le maërl produit à base d'algues a aussi été utilisé. Vers 1958, une grande opération de marnage fut organisée à partir du site de Fragne section H et peut-être Le Grand Chambonnais. Suite au remembrement en 1972, cette carrière servit de support à la création de l'étang communal du Plessis.

Monsieur Mikalef directeur de la société Baudres Silice implantée à Baudres en était l'instigateur. Les établissements Franquelin de Parpeçay, spécialisés en matériel agricole et maréchalerie fabriqueront des semoirs afin d'épandre le produit. Sur une base de vieux ponts arrières d'automobile il sera fixé un disque avec des ailettes sur l'arbre d'entrée orienté à la verticale et surmonté d'une trémie, le tout accroché à une remorque tirée par un tracteur. Deux personnes étaient chargées d'alimenter cet éparpilleur d'un nouveau genre. La société, sans doute mal gérée, fit vite faillite, le constructeur ne fut jamais payé et les agriculteurs se débrouillèrent par la suite avec ce même procédé pour l'ouverture de nouveaux gisements.

Récréation



Solution dans le prochain numéro

HORIZONTAL

- 1- Augmentation. 2- Comme une certaine marche. Réfute.
 3- 18 est le dernier au golf. Paye. 4- Pas autorisées. 5- Telle une voix peu agréable. 6- Deux voyelles. Donnant un sens. 7- Peut être bleue. Se met au pied. 8- Enthousiasmes. Se vend au Garage du Poulain. 9- Pas vraies. 10- Particule chargée. Petite compagnie. Note. 11- Genre musical chanté. Près de Poulaines. 12- Venu. Trempées.

VERTICAL

- 1- Prévision. 2- Au sein des Echos de la Vernusse. Se rebeller. Trou. 3- Pense au subjonctif. Ville d'Italie. 4- Adoucir. Dieu solaire. 5- Mesure chinoise. Tête de lérot. Pour les votes. 6- Stabilité. Travaux pratiques. 7- Petit cours d'eau. Sésame. Groupe fermé. 8- Vaporeux. Unir. 9- Toujours suivi. Geste de footballeur. 10- Indomptable. Six faces. 11- Huiles du Royaume-Uni. Presque noire. Parcourue. 12- Arrivée. Habitants d'un ancien empire.



Où suis-je ?



Qui suis-je ?

Rectificatif de la solution du n°12 : Les Bluteaux

Dans l'ouvrage "La Seigneurie de Poulaines et ses fiefs environnants" d'Eugène Duroisel, il est mentionné aux pages 21 et 57 que Jonathan de Courault et Isabelle de Francières achetèrent en 1618 une métairie de René Belluteau. Suite à cette acquisition, cette métairie est devenue "Les Belluteaux" du nom de son ancien propriétaire. Au fil du temps, "Les Belluteaux" sont tout simplement devenus "Les Bluteaux"

RECETTE (pour 4 personnes)

Velouté au butternut



- ☐ 1 oignon, 1 gousse d'ail
- ☐ 20 g de beurre (ou huile d'olive)
- ☐ 600 g de butternut
- ☐ 15 cl d'eau
- ☐ 1 cube de bouillon de volaille
- ☐ 1 cuillère à café de sel, 1 pincée de poivre
- ☐ 1 cuillère à soupe de crème fraîche épaisse
- ☐ 2 pincées de muscade moulue ou râpée (ou cannelle)

Peler et émincer l'oignon et la gousse d'ail. Faire revenir à feu doux le beurre (ou l'huile d'olive) dans une cocotte pendant 5 mn. Ajouter le butternut épluché et coupé en morceaux, l'eau, le sel, le poivre et le cube de bouillon de volaille. Couvrir la cocotte, laisser mijoter pendant 40 mn. Ajouter la crème fraîche, la muscade (ou cannelle) puis mixer.

Servir très chaud dans des bols ou assiettes creuses

Pour la décoration : ajouter un filet de crème fraîche liquide avec des feuilles de coriandre ou de menthe

Peut se servir avec des tartines de gorgonzola passées au four, à essayer également avec du munster !

Solutions du n°13

| | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | P | O | R | T | E | F | E | U | I | L | L | E |
| 2 | A | V | E | U | X | ■ | S | E | R | I | E | S |
| 3 | S | I | E | S | T | E | S | ■ | I | R | ■ | S |
| 4 | S | P | L | ■ | R | ■ | E | S | S | O | R | A |
| 5 | A | A | ■ | E | A | N | ■ | A | ■ | N | U | I |
| 6 | B | R | A | N | C | A | R | D | I | E | R | S |
| 7 | L | E | R | O | T | S | ■ | E | L | S | A | ■ |
| 8 | E | S | ■ | R | I | A | D | ■ | E | ■ | L | A |
| 9 | M | ■ | O | M | B | L | E | S | ■ | C | E | T |
| 10 | E | N | S | I | L | E | ■ | L | A | I | ■ | H |
| 11 | N | E | ■ | T | E | ■ | L | I | G | N | E | E |
| 12 | T | E | L | E | S | C | O | P | I | Q | U | E |

Où suis-je ? Les Jolas

Deux hypothèses peuvent être exposées pour expliquer ce toponyme. Son ancienne orthographe, Jaulas, qui nous ferait envisager la présence d'un vignoble car, en Limousin, ce terme désignait une rangée de vigne. Il pourrait aussi venir de l'installation d'une famille Jaulas, nom d'origine scandinave, désignant une personne joyeuse.

Qui suis-je ? Fabien BEURET

Ne pas jeter sur la voie publique